

Qui décide quoi — contrôle de paie & DSN

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Ferralis & Associés · règles de fonctionnement de l'agent · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Il décrit la répartition retenue chez Ferralis : ce que l'agent enclenche seul, et les actes qui restent au gestionnaire de paie.

Les trois gestes que l'agent enclenche sans demander

Geste	Pourquoi il est automatique	Comment il se défait
Ouverture du contrôle d'un lot dès que la paie est établie	Contrôler pendant que le mois se construit, c'est corriger avant remise plutôt qu'après	Contrôle suspendu par dossier, d'un mot
Alerte à J-3 sur toute échéance de dépôt	L'échéance ne bouge pas — article R. 243-6 du code de la sécurité sociale : le 5 ou le 15 selon l'effectif et le décalage de paie	Délai d'alerte réglable ; désactivation par dossier

Geste	Pourquoi il est automatique	Comment il se défait
Rattachement d'un compte rendu métier reçu à son dossier et à sa ligne	Un retour non rattaché se perd en trois jours, et revient en correction six mois plus tard	Rattachement corrigé, journalisé

Aucun de ces trois gestes n'écrit dans la paie, ne modifie un bulletin ni ne dépose une déclaration. Ils ouvrent un dossier, ils affichent une échéance, ils rangent un retour.

Les quatre actes réservés au gestionnaire de paie

Acte	Ce que l'agent apporte	Ce que la validation ajoute
Retenir ou écarter un écart	Le constat, la règle qui le fonde, la ligne du bulletin qui le porte, et l'historique du dossier	Le jugement sur la situation réelle du salarié et du dossier
Valider un bulletin corrigé	Le bulletin recalculé, présenté ligne à ligne avant et après, avec la source de chaque ajout	L'engagement du cabinet sur le document remis au salarié
Déclencher le dépôt d'une déclaration	Le rapprochement complet, les blocs préparés, l'échéance affichée	L'acte déclaratif lui-même, qui engage l'employeur
Mettre un paramétrage en vigueur	La règle écrite, la condition en français, et le rejeu sur douze mois d'historique	La responsabilité du cabinet sur la règle appliquée à ses clients

Mesurer les dossiers, et non les personnes — le raisonnement

Par défaut, l'agent mesure des **dossiers**. La raison est mécanique : le nombre d'écarts retenus par gestionnaire, s'il devient un indicateur individuel, devient un objectif ; **un objectif déforme ce qu'il mesure**, le gestionnaire qui hésite tranche vite et celui qui

doute cesse de signaler son doute. **L'agent perd alors l'information qui lui sert à corriger ses propres règles** — c'est précisément ce qui a permis, ce trimestre, de remonter 180 signalements écartés jusqu'à deux paramétrages fautifs.

Ce n'est pas une interdiction, et l'agent ne s'abrite pas derrière une règle qui n'existe pas : le pouvoir de contrôle de l'employeur est reconnu. Si l'employeur demande un indicateur individuel, l'agent le produit et apporte les conditions à remplir.

Condition	Texte	Situation du cabinet
Proportionnalité au but poursuivi	Article L. 1121-1 du code du travail	À apprécier au regard de la finalité déclarée
Information préalable des personnes concernées	Article L. 1222-4 du code du travail	À porter avant toute mise en œuvre
Consultation du comité social et économique	Obligation à partir de cinquante salariés	48 collaborateurs aujourd'hui — seuil à surveiller

Traçabilité

Chaque écart signalé porte **sa règle et sa ligne**. Chaque arbitrage du gestionnaire est enregistré avec sa suite donnée, et **alimente les règles de l'agent** : c'est ainsi que les écarts écartés du trimestre ont produit deux paramétrages corrigés, et non une excuse. Chaque geste automatique est journalisé avec son horodatage.

Répartition arrêtée le ____ par ____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.